

ANNEXE VANILLE CACAO CAFE PAPAM: LISTE DES ADHERENTS

RAISON SOCIALE
SIRET
Adresse
Année de campagne :

Signature du bénéficiaire
Nom et qualité du signataire
Certifié exact
Date
Nombre de pages du document

RAISON SOCIALE	NOM	PRENOMS	PACAGE	SIRET	ADRESSE RUE	CODE POSTAL	VILLE	DATE D'ADHESION	Superficies des parcelles déclarées	Certification ou labellisation (AB, HVE, IGP)

Rappel : Les parcelles doivent avoir fait l’objet d’une déclaration de surface ou d’une inscription au registre parcellaire graphique issu de la télé-déclaration

ANNEXE VANILLE/CACAO/CAFE/PAPAM : État récapitulatif des reversements par aide aux producteurs par les structures agréées

Nom du bénéficiaire :

Nature de l'aide :

Montant perçu (€) :

Date du paiement ODEADOM :

									Reversement		
Noms des producteurs bénéficiaires	Adresse	Code postal et commune	SIRET (le cas échéant)	PACAGE	Aide ou majoration concernée	Produits	Quantité (préciser unité)	Montant unitaire de l'aide (€/unité)	Date	Moyen (Virement ou compensation)	Montant (€)
											0

Ce tableau sera transmis accompagné de sa version XLS, reprenant l'ensemble des colonnes ci-dessus.

A, le

Certifié exact,

Le bénéficiaire

(Le nom et la qualité du signataire ainsi que le cachet doivent être apposés)

ANNEXE VANILLE1 : Exemple de contrat de commercialisation de vanille verte

Remarque importante : ce modèle peut être adapté autant que de besoin par les contractants. Pour la bonne gestion du dispositif d'aide, le contrat doit comporter à minima les informations ci-dessous et être rédigé en conformité avec le code de commerce, et en particulier les articles L441-6 et 8 et avec l'article 631-24 du code rural et de la pêche maritime modifié par la loi n°2021-1357 du 18 octobre 2021 - art. 1.

CONTRAT N° ETABLI ENTRE

STRUCTURE AGREEE (SELON LE CAS : COOPERATIVE, GROUPEMENT DE PRODUCTEURS DE VANILLE VERTE, OU PREPARATEUR DE VANILLE NOIRE)

Date d'agrément par la DAAF :

N° d'agrément POSEI :

Dénomination :

Adresse :

Commune et code postal :

Numéro SIRET :

Téléphone et télécopie :

Adresse électronique :

ET

PRODUCTEUR

Nom prénom :

Adresse :

Commune et code postal :

Numéro SIRET le cas échéant :

Téléphone et télécopie :

Numéro d'apporteur :

Adresse électronique :

Référence des parcelles cadastrales et superficies :

- Nombre de pieds de vanille en production :
- Superficie totale en production de vanille :

Article 1 : Durée du contrat

Ce contrat de commercialisation est conclu pour la période suivante : du au

Article 2 : Objet du contrat

Pour la campagne, le producteur déclare exploiter une ou des parcelle(s) d'une superficie totale de hectares et s'engage à livrer de la vanille verte au préparateur.

Article 3 : Conditions d'agréeage et de paiement

Les produits doivent être de qualité saine, loyale et marchande et conforme aux normes en vigueur. La marchandise doit faire l'objet d'une pesée exhaustive. Un bon de pesée doit être obligatoirement remis au producteur et un double doit être conservé par la structure agréée pour une durée de trois ans minimum.

Les gousses de vanille verte doivent répondre aux caractéristiques suivantes (à adapter si besoin) :

- gousses de qualité dite domestique,
- gousses mûres avec au moins queue de serein,
- de longueur minimale de cm,
- sans défaut extérieur,
- à la limite fendues sur une longueur maximale de ... cm.

Article 4 : Modalités de paiement

La structure agréée s'engage à payer le producteur sur la base du prix convenu fixé à€ par kg de vanille verte.

Article 5 : Modalités de révision et de résiliation du contrat ou au préavis de rupture

A fixer par les contractants.

Fait à, le

LE PRODUCTEUR
(Cachet et signature)

LA STRUCTURE AGREEE
(Cachet et signature du représentant légal)

ANNEXE VANILLE2 : Formulaire de demande d'aide : à la production de vanille verte / au conditionnement de la vanille / à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire

Année de campagne :

Désignation du demandeur :

Nom : Raison sociale : Adresse : Code postal : Téléphone : Adresse électronique : n° SIRET :	Ville :
--	---------

Type d'aide	Quantité	Taux d'aide	Montant demandé (€)
Aide à la production de vanille verte			
- Production hors culture en sous-bois, hors IGP, hors certification HVE*, hors agriculture biologique (kg)		5 € /kg de vanille verte	
- Production : (kg)			
- En sous-bois (agroforesterie)		10 € /kg de vanille verte	
- Labélisée IGP			
- Certifiée HVE*			
- Production issue de l'agriculture biologique (kg)		15 € /kg de vanille verte	
Total	0		0
Majoration d'aide à la surface en cas de rendement > à 30 kg/ha			
- Superficie sous ombrière ou en plein champ (ha)		500 €/ha	
- Superficie sous-bois (ha)		650 €/ha	
Total	0		0
Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire			
- Vanille noire (kg)		100 €/kg de vanille noire	
Aide au conditionnement de la vanille			
	TOTAL DE LA DEMANDE		0

ENGAGEMENTS

- Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du programme et de la décision en vigueur pour la campagne de commercialisation considérée.
- Je m'engage à faciliter tous les contrôles nécessaires à la vérification de ces engagements.
- Je suis informé(e) du fait que les montants unitaires de l'aide demandée peuvent faire l'objet d'une réduction en cas d'application de stabilisateurs budgétaires, et j'en ai informé les producteurs bénéficiaires de l'aide.
- Je m'engage à conserver, pour une période minimale de cinq années civiles suivant celle du paiement de l'aide, l'ensemble des pièces et documents justificatifs relatifs à ces opérations, notamment comptables, nécessaires aux contrôles.
- Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA.
- Dans ce cas, mon (notre) nom, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

J'ai bien pris connaissance des obligations et m'engage à les respecter

A....., le

Le bénéficiaire

(Nom, prénom, qualité,

signature et cachet du représentant légal)

La signature de la demande d'aide emporte certification de l'exactitude de l'ensemble des informations figurant dans les états annexes prévus par la décision technique et fournis à l'appui de la présente demande.

*HVE = haute valeur environnementale

ANNEXE VANILLE 3 : Récapitulatif des factures d'apport ou de vente acquittées – Aide à la production de vanille verte

Structure agréée NOM
SIRET
Adresse :
Année de campagne :

NUMERO D'APPORTEUR	NOM D'APPORTEUR	N° DE FACTURE / AVOIR	DATE DE FACTURE / AVOIR	CONV (kg)	En AGRO-FORESTERIE (kg)	AVEC IGP (kg)	AB AGRICULTURE BIO (KG)	HVE (kg)	MONTANT TOTAL DE LA FACTURE (€ H.T.)	DATE DE L'ACQUITTEMENT	MOYEN DE REGLEMENT	MONTANT DE L'ACQUITTEMENT
TOTAL				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

En cas d'insuffisance du nombre de lignes, en ajouter autant que nécessaire.

A le

Certifié exact,
Signature et cachet de l'expert-comptable ou du
commissaire aux comptes de la structure

* CONV = conventionnel, HVE Haute valeur environnementale, AB agriculture biologique

ANNEXE VANILLE4 : Récapitulatif des surfaces déclarées en production
Aide à la production de vanille verte (Majoration d'aide, à la surface, en cas de rendement >30 kg/ha)

Structure agréée (nom, n° SIRET, adresse) :

Année de campagne :

NOM DE L'APporteur	PACAGE	SIRET	PRODUCTION TOTALE SUR LA CAMPAGNE CONSIDEREE (kg)	SUPERFICIES PLANTEES EN VANILLE (ha)	Surfaces en vanille télédéclarées via TELEPAC (ha)	SURFACES A RETENIR pour le calcul du rendement (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	SURFACES A RETENIR pour le calcul de l'aide (ha)	AIDE DEMANDEE	
									500 €/HA (OMBRIERE OU PLEIN CHAMP)	650 €/HA (CULTURE SOUS-BOIS)
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
						0	#DIV/0!	0		
TOTAL			0						0	0

En cas d'insuffisance du nombre de lignes, en ajouter autant que nécessaire.

Je déclare que les superficies déclarées dans le présent état récapitulatif ont fait l'objet d'une localisation sur une carte IGN au 1/25.000 ou sur une carte ONF, puis d'une mise en regard avec le cadastre (correspondance entre numéro cadastral et numéro de parcelle).

**ANNEXE VANILLE5 : Etat récapitulatif des factures acquittées correspondant aux achats de consommables
pour le conditionnement de la vanille**

Structure agréée (nom, n° SIRET, adresse) :

Année de campagne :

DATE FACTURE OU AVOIR	N° FACTURE OU AVOIR	NOM DU FOURNISSEUR	CONSOMMABLES	MONTANT FACTURE/AVOIR (€ HT)	MONTANT FACTURE/AVOIR (€ TTC)	MONTANT ACQUITTE (€ TTC)	DATE ACQUITTEMENT
TOTAL				0,00	0,00	0,00	

	Quantité demandée en kg	Taux	Montant de dépenses plafond
Aide vanille	0,00	5,00	0,00

A

le

Certifié exact,
Signature et cachet de l'expert-
comptable ou du commissaire aux
comptes de la structure

ANNEXE VANILLE6 : Exemple de contrat de commercialisation de vanille noire

Remarque importante : ce modèle peut être adapté autant que de besoin par les contractants. Pour la bonne gestion du dispositif d'aide, le contrat doit comporter à minima les informations ci-dessous et être rédigé en conformité avec le code de commerce, et en particulier les articles L441-6 et 8 et avec l'article 631-24 du code rural et de la pêche maritime modifié par la loi n°2021-1357 du 18 octobre 2021 - art. 1.

CONTRAT N° ETABLI ENTRE

STRUCTURE AGREEE (TRANSFORMATEUR DE VANILLE NOIRE EN PRODUITS ELABORES A PARTIR DE VANILLE NOIRE)

Date d'agrément par la DAAF :

N° d'agrément POSEI :

Dénomination :

Adresse :

Commune et code postal :

Numéro SIRET :

Téléphone :

Adresse électronique :

ET

PREPARATEUR DE VANILLE NOIRE A PARTIR DE VANILLE VERTE

Nom prénom :

Adresse :

Commune et code postal :

Numéro SIRET :

Téléphone :

Adresse électronique :

Article 1 : Durée du contrat

Ce contrat de commercialisation est conclu pour la période suivante : du au

Article 2 : Conditions d'agréeage et de paiement

Les produits doivent être de qualité saine, loyale et marchande et conforme aux normes en vigueur. La marchandise doit faire l'objet d'une pesée exhaustive. Un bon de pesée doit être obligatoirement remis au fournisseur (préparateur de vanille noire) et un double doit être conservé par la structure agréée pour une durée de trois ans minimum.

La vanille noire doit répondre aux caractéristiques suivantes (à compléter) :

Article 3 : Modalités de paiement

La structure agréée s'engage à payer le fournisseur (préparateur de vanille noire) sur la base du prix convenu fixé à€ par kg de vanille noire.

Article 4 : Modalités de révision et de résiliation du contrat ou au préavis de rupture

A fixer par les contractants,

Fait à, le

LE PREPARATEUR DE VANILLE NOIRE
(Cachet et signature du représentant légal)

LA STRUCTURE AGREEE
(Cachet et signature du représentant légal)

ANNEXE VANILLE7 : Récapitulatif des quantités de vanille noire et verte livrées et acceptées, et de vanille noire utilisée à la fabrication de produits élaborés

Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire

Structure agréée (nom, n° SIRET, adresse) :

Année de campagne :

N° D'APPORTEUR* OU DE SIRET DU FOURNISSEUR	NOM DE L'APPORTEUR* OU DU FOURNISSEUR	N° DE FACTURE / AVOIR	DATE DE FACTURE / AVOIR	QUANTITE DE VANILLE NOIRE OU VERTE* LIVREE (KG)	MONTANT TOTAL DE LA FACTURE (€ H.T.)	DATE DE REGLEMENT	MOYEN DE REGLEMENT	VANILLE NOIRE PREPAREE* (KG)	VANILLE NOIRE (KG) UTILISEE A LA FABRICATION DE PRODUITS ELABORES
TOTAL				0,00	0,00				0,00

* dans le cas où le bénéficiaire utilise de la vanille noire qu'il a lui-même préparée à partir de vanille verte achetée à des producteurs. Barrer la mention inutile.

En cas d'insuffisance du nombre de lignes, en ajouter autant que nécessaire.

ANNEXE VANILLE8 : Bilan de fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire

Structure agréée (nom, n° SIRET, adresse) :

Année de campagne :

DATE DE FABRICATION	QUANTITE DE VANILLE NOIRE MISE EN ŒUVRE (KG)	PRODUITS ELABORES FABRIQUES	
		NATURE	QUANTITE (KG)
TOTAL	0,00		0,00

En cas d'insuffisance du nombre de lignes, en ajouter autant que nécessaire.

Nom de la structure :
Numéro de SIRET :

					Année N-3 :	Année N-2 :	Année N-1 :	Moyenne historique des quantités commercialisées retenues
Producteur	PACAGE	SIRET	Catégorie	Contractualisé O/N	Quantité retenue au titre de l'année concernée	Quantité retenue au titre de l'année concernée	Quantité retenue au titre de l'année concernée	
								#DIV/0!
								#DIV/0!
								#DIV/0!
								#DIV/0!
								#DIV/0!
								#DIV/0!
								#DIV/0!
								#DIV/0!
								#DIV/0!
								#DIV/0!
	TOTAL				0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

Fait à
Signature (nom, qualité et cachet du signataire)
Certifié exact,

Le

Nom de la structure :
Numéro de SIRET :

				(a)	(b)	(c) = (a) - (b) si (a) > (b)	(d)	(e) = (c) x (d)
Producteur	PACAGE	Catégorie	Produit contractualisé O/N	Moyenne historique des quantités retenues	Quantité commercialisée retenue au titre de <u>année N</u>	Quantités retenues au titre de la perte de production	Taux de l'aide	Montant de l'aide
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
						0,0000		0,00
	TOTAL				0,0000	0,0000		0,0000

Le

Signature (nom, qualité et cachet du signataire)

ÉTAT RÉCAPITULATIF - MAJORATION SURFACE

Numéro de SIRET :

(1) Quantité retenue = (Quantité commercialisée retenue au titre de année N) + (Quantités retenues au titre de la perte de production) soit (b) + (c) dans l'onglet PRODUCTION

(2) La superficie retenue pour :

- le calcul du rendement correspond à la valeur la plus élevée entre la surface déclarée en production dans le contrat de commercialisation et la surface déclarée dans Télépac
- le calcul de l'aide correspond à la surface déclarée en production dans le contrat de commercialisation plafonnée à la surface télédéclarée via Télépac

(3) Type de culture : indiquer **OMPC** (culture plantée sous ombrière) ou **SB** (culture plantée sous bois)

NB : l'aide ne peut être sollicitée que si le rendement calculé est supérieur à 30 kg/ha

[illegible]

Certifié exact, Le représentant légal de la structure collective, l'organisation de producteurs

Signature (nom, qualité et cachet du signataire)

ANNEXE CACAO / CAFE 1 : Exemple de contrat d'apport de cacao ou de café

Remarque importante : ce modèle peut être adapté autant que de besoin par les contractants. Pour la bonne gestion du dispositif d'aide, le contrat doit comporter à minima les informations ci-dessous et être rédigé en conformité avec le code de commerce, et en particulier les articles L441-6 et 8 et avec l'article 631-24 du code rural et de la pêche maritime modifié par la loi n°2021-1357 du 18 octobre 2021 - art. 1.

CONTRAT N° ETABLI ENTRE

STRUCTURE AGREEE :

Date d'agrément par la DAAF :

N° d'agrément POSEI :

Dénomination :

Adresse :

Commune et code postal :

Numéro SIRET :

Téléphone :

Adresse électronique :

ET

PRODUCTEUR

Nom prénom :

Adresse :

Commune et code postal :

Numéro SIRET le cas échéant :

Numéro d'apporteur :

Téléphone :

Adresse électronique :

Référence des parcelles cadastrales et superficies :

- Nombre de pieds de cacao/café en production :
- Superficie totale en production de cacao/café :

Article 1 : Durée du contrat

Ce contrat est conclu pour la période suivante : du au

Article 2 : Objet du contrat (dans le cas d'un contrat pluriannuel, les quantités doivent être précisées pour chaque année)

Le producteur déclare exploiter une ou des parcelle(s) d'une superficie totale de hectares et s'engage à livrer des cabosses de cacao / cerises de café à la structure collective.

Article 3 : Conditions d'agréeage et de paiement

Les produits doivent être de qualité saine, loyale et marchande et conforme aux normes en vigueur. La marchandise doit faire l'objet d'une pesée exhaustive. Un bon de pesée doit être obligatoirement remis au producteur et un double doit être conservé par la structure agréée pour une durée de trois ans minimum.

Les cabosses fraîches de cacao / cerises de café doivent répondre aux caractéristiques suivantes (à adapter si besoin) :

- Cabosses / cerises de qualité dite marchandes,

Article 4 : Modalités de paiement

La structure agréée s'engage à payer le producteur sur la base du prix convenu fixé à€ par kg de cabosses / cerises de café marchandes.

Article 5 : Modalités de révision et de résiliation du contrat ou au préavis de rupture

A fixer par les contractants.

Fait à, le

LE PRODUCTEUR

(Cachet et signature)

LA STRUCTURE AGREEE

(Cachet et signature du représentant légal)

ANNEXE CACAO CAFE 2 : Formulaire de demande d'aide :**- à la production de CACAO et de CAFE****- à la transformation de CACAO et de CAFE****Année de campagne :****Désignation du demandeur :**

Nom :	
Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse électronique :	
n° SIRET :	

Type d'aide	Quantités livrées	Taux d'aide	Montant demandé (€)
Aide à la production de CACAO			
- Production issue de l'agriculture conventionnelle (T)		400 € /T de cabosses de cacao	
- Production issue de l'agriculture biologique (T)		600 € /T de cabosses de cacao	
Aide à la production de CAFE			
- Production issue de l'agriculture conventionnelle (T)		400 € /T de cerises de café	
- Production issue de l'agriculture biologique (T)		600 € /T de cerises de café	
Aide à la transformation de CACAO			
-Production issue de l'agriculture conventionnelle ou biologique (T)		495 € /T de cabosses de cacao	
Aide à la transformation de CAFE			
-Production issue de l'agriculture conventionnelle ou biologique (T)		495 € /T de cerises de café	
	TOTAL DE LA DEMANDE		0,00

ENGAGEMENTS

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du programme et de la décision en vigueur pour la campagne de commercialisation considérée.

Je m'engage à faciliter tous les contrôles nécessaires à la vérification de ces engagements.

Je suis informé(e) du fait que les montants unitaires de l'aide demandée peuvent faire l'objet d'une réduction en cas d'application de stabilisateurs budgétaires, et j'en ai informé les producteurs bénéficiaires de l'aide.

Je m'engage à conserver, pour une période minimale de cinq années civiles suivant celle du paiement de l'aide, l'ensemble des pièces et documents justificatifs relatifs à ces opérations, notamment comptables, nécessaires aux contrôles.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA.

Dans ce cas, mon (notre) nom, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

J'ai bien pris connaissance des obligations et m'engage à les respecter

A....., le

Le bénéficiaire,

(Nom, prénom, qualité,
signature et cachet du représentant légal)

La signature de la demande d'aide emporte certification de l'exactitude de l'ensemble des informations figurant dans les états annexes prévus par la décision technique et fournis à l'appui de la présente demande.

ANNEXE CACAO CAFE 3 : Récapitulatif des factures d'apport ou de vente acquittées – Aide à la production de cacao et de café

Structure agréée (nom, n° SIRET, adresse) :

Année de campagne :

NUMERO D'APPORTEUR	NOM D'APPORTEUR	N° DE FACTURE / AVOIR	date de facture / avoir	QUANTITES CONV (T)	QUANTITES AB (T)	MONTANT TOTAL DE LA FACTURE (€ H.T.)	MONTANT TOTAL DE LA FACTURE (€ T.T.C.)	DATE DE L'ACQUITTEMENT	MOYENS DE L'ACQUITTEMENT (Virement ou compensation)	MONTANT DE L'ACQUITTEMENT
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

En cas d'insuffisance du nombre de lignes, en ajouter autant que nécessaire.

A le

Certifié exact,
Signature et cachet de l'expert-comptable ou du
commissaire aux comptes de la structure

* CONV = conventionnel, AB agriculture biologique

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES - ANNEXE CACAO-CAFE 4 RECAPITULATIF DE LA MOYENNE HISTORIQUE DES QUANTITES COMMERCIALISEES RETENUES
AIDE COMMERCIALISATION LOCALE PRODUCTION LOCALE
CALCUL DE LA MOYENNE HISTORIQUE DES QUANTITES COMMERCIALISEES : ÉTAT RÉCAPITULATIF DES QUANTITES RETENUES

Nom de la structure :
Numéro de SIRET :

Consignes de saisie :	Quantité retenue au titre de l'année concernée = quantité retenue dans le cadre du paiement des aides à la production de cacao et de café + éventuellement les quantités prises en compte en cas de recours + les quantités retenues au titre des circonstances exceptionnelles le cas échéant Année N = année de la demande, préciser les années dans le tableau <u>Quantités années antérieures : Laisser les cellules vides si pas de quantité pour que la moyenne se calcule correctement.</u> On entend par catégorie de produit la mention : CONV (conventionnel) ou BIO (agriculture biologique)
-----------------------	--

						Année N-3 :	Année N-2 :	Année N-1 :	Moyenne historique des quantités commercialisées retenues
Nom du producteur	PACAGE	SIRET	Produit	Catégorie (CONV/BIO)	Contractualisé O/N	Quantité retenue au titre de l'année concernée	Quantité retenue au titre de l'année concernée	Quantité retenue au titre de l'année concernée	
									#DIV/0!
									#DIV/0!
									#DIV/0!
									#DIV/0!
									#DIV/0!
									#DIV/0!
									#DIV/0!
									#DIV/0!
									#DIV/0!
									#DIV/0!
									#DIV/0!
			TOTAL			0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

Fait à _____ Le _____
Certifié exact, Le représentant légal de la structure collective, l'organisation de producteurs

Signature (nom, qualité et cachet du signataire)

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES - ANNEXE CACAO CAFE 5
 AIDE A LA PRODUCTION DE CAFE OU DE CAFE
 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PERTES PAR OPERATEUR ECONOMIQUE

Nom de la structure :
 Numéro de SIRET :

Consignes de saisie : (a) Moyenne historique des quantités retenues = calculée en annexe CACAO-CAFE4
 (b) Quantité commercialisée retenue au titre de l'année de la demande = quantité retenue ou demandé dans le cadre du paiement des aides à la production de cacao et de café
 On entend par catégorie de produit la mention : CONV (conventionnel) ou BIO (agriculture biologique)

				(a)	(b)	(c) = (a) - (b) si (a) > (b)	(d)	(e) = (c) x (d)
Nom de l'opérateur économique	Produit	Catégorie (CONV/BIO)	Produit contractualisé O/N	Moyenne historique des quantités retenues	Quantité commercialisée retenue au titre de <u>année N</u>	Quantités retenues au titre de la perte de production	Taux de l'aide	Montant de l'aide
						0,0000	400	0,00
						0,0000	400	0,00
						0,0000	400	0,00
						0,0000	400	0,00
						0,0000	400	0,00
						0,0000	400	0,00
						0,0000	400	0,00
						0,0000	400	0,00
						0,0000	400	0,00
						0,0000	400	0,00
						0,0000	400	0,00
	TOTAL				0,0000	0,0000		0,0000

Fait à
 Signature (nom, qualité et cachet du signataire)
 Certifié exact, Le représentant légal de la structure collective, l'organisation de producteurs

Le

ANNEXE 6 - Récapitulatif des dépenses

Aide à la transformation du cacao et du café

Période de fabrication : du ... au ...

Nom du bénéficiaire :

Numéro SIRET du bénéficiaire :

Signature et cachet de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes

Certifié exact

Date

Nombre de pages du document

Consignes de rédaction : Ajouter autant de lignes que nécessaire. La ligne TOTAL doit impérativement être renseignée.
Les avoirs en quantité sont à déduire des quantités fabriquées.

En cas de facturation au fournisseur ou à l'adhérent											
Date facture matière première	N° facture matière première	Nom du fournisseur ou de l'adhérent	N° SIRET du fournisseur ou de l'adhérent	N° de bon de livraison	Matière première	Quantité utilisée (t)	Produits fabriqués	Quantité fabriquée (t)	Date de la fabrication	Taux d'aide de base	Total montant aide demandée
										495,00	0,00
										495,00	0,00
										495,00	0,00
										495,00	0,00
										495,00	0,00
										495,00	0,00
										495,00	0,00
				TOTAL		0,0000		0,0000			0,0000

ANNEXE PAPAM1 : Exemple de contrat d'apport de plantes aromatiques, à parfum et médicinales ou d'huile essentielle

Remarque importante : ce modèle peut être adapté autant que de besoin par les contractants. Pour la bonne gestion du dispositif d'aide, le contrat doit comporter à minima les informations ci-dessous et être rédigé en conformité avec le code de commerce, et en particulier les articles L441-6 et 8 et avec l'article 631-24 du code rural et de la pêche maritime.

CONTRAT N° ETABLI ENTRE

STRUCTURE AGREEE

Date agrément :

N° d'agrément POSEI Dénomination :

Adresse :

Commune et code postal :

Numéro SIRET :

Téléphone :

Adresse électronique :

ET

PRODUCTEUR

Nom prénom :

Adresse :

Commune et code postal :

Numéro SIRET le cas échéant :

Téléphone :

Numéro d'apporteur :

Adresse électronique :

Référence des parcelles cadastrales et superficies :

Article 1 : Durée du contrat

Ce contrat d'apport est conclu pour la période suivante : du au.....

Article 2 : Objet du contrat

Pour la campagne ..., le producteur, qui déclare exploiter une ou des parcelle(s) d'une superficie totale de ... ha, s'engage à livrer la structure agréée en plantes aromatiques, à parfum ou médicinales pour une quantité totale de ...kg.

Les quantités prévisionnelles objet du présent contrat sont estimées à :

Produits livrés	Quantité (préciser unité)	Réf. parcelle	Superficie (ha)

Article 3 : Conditions d'agrée et de paiement

Les produits doivent être de qualité saine, loyale et marchande et conformes aux normes en vigueur. Les plantes doivent être récoltées dans le département de situation. La marchandise doit faire l'objet d'une pesée exhaustive. Un bon de pesée doit être obligatoirement remis au producteur et un double doit être conservé par la structure agréée pour une durée trois ans minimum.

Article 4 : Modalités de paiement

La structure agréée s'engage à payer le producteur au-delà du prix minimal convenu fixé à € par kg.

Article 5 : Modalités de révision et de résiliation du contrat ou au préavis de rupture

A fixer par les contractants,

Fait à le.....

LE PRODUCTEUR

(Cachet et signature)

LA STRUCTURE AGREEE

(Cachet et signature du représentant légal)

ANNEXE PAPAM2 : Formulaire de demande d'aide à la production de plantes à parfum et médicinales, et à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes aromatiques, à parfum et médicinales

Année de campagne :

Désignation du demandeur :

Nom :	
Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Adresse électronique :
N° SIRET :	

Aide à la production de plantes à parfum et médicinales			
Livraisons de Matière Verte	Quantités livrées T	Taux d'aide €/t	Montant demandé (prendre en compte le plafonnement à l'hectare) (€)
Basilic		600	
Géranium rosat		350	
Ylang-Ylang		2 000	
Ayapana		145	
Vetiver		600	
Citronnelle tucic (cymbopogon winterianus)		300	
Citronnelle pei (cymbopogon citratus)		110	
Eucalyptus		200	
Nialoui		400	
Quatre épice		500	
Livraisons d'Huile essentielle	Quantités livrées kg	Taux d'aide €/kg	
Géranium rosat (producteurs transformateurs)		157,5	
Total aide à la production de plantes à parfum et médicinales	0,00		
Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes aromatiques, à parfum et médicinales			
Volet huiles essentielles	Bois de rose	190 €/kg huile produite	
	Autres	60 €/kg huile produite	
Volet hydrolats		5 €/kg MS mise en oeuvre	
Volet autres produits élaborés	A	5 €/kg MS transformée	
	B	8 €/kg MS transformée	
	C	16 €/kg MS transformée	
Total aide à la fabrication de produits élaborés	0,00		
Producteurs individuels de Guyane : montant d'aide est réduit de 50 %.			
TOTAL DE LA DEMANDE	0,00	MS = Matière Sèche	

ENGAGEMENTS

- Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du programme et de la décision en vigueur pour la campagne de commercialisation considérée.

- Je m'engage à faciliter tous les contrôles nécessaires à la vérification de ces engagements.

- Je suis informé(e) du fait que les montants unitaires de l'aide demandée peuvent faire l'objet d'une réduction en cas d'application de stabilisateurs budgétaires, et j'en ai informé les producteurs bénéficiaires de l'aide.

- Je m'engage à conserver, pour une période minimale de cinq années civiles suivant celle du paiement de l'aide, l'ensemble des pièces et documents justificatifs relatifs à ces opérations, notamment comptables, nécessaires aux contrôles.

- Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°2021/2116, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA.

Dans ce cas, mon (notre) nom, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

J'ai bien pris connaissance des obligations et m'engage à les respecter

A....., le

Le bénéficiaire,

(Nom, prénom, qualité,
signature et cachet du représentant légal)

La signature de la demande d'aide emporte certification de l'exactitude de l'ensemble des informations figurant dans les états annexes prévus par la décision technique et fournis à l'appui de la présente demande.

ANNEXE PAPAM3 : Récapitulatif des surfaces déclarées en production - Aide à la production de plantes à parfum et médicinales

Structure agréée (nom, n° SIRET, adresse) :
Année de campagne :

				DONNEES RELATIVES AUX SURFACES			PRODUCTEURS LIVRANT DE LA MATIERE VERTE						PRODUCTEURS LIVRANT DE L'HUILE ESSENTIELLE DE GERANIUM				
NOM DE L'APPORTEUR	PACAGE	SIRET (le cas échéant)	PRODUIT	SUPERFICIE PLANTEE (ha)	SUPERFICIE TELEPAC (ha)	SUPERFICIE RETENUE (ha)	POSEI MONTANT AIDE MAXIMUM A l'HA €/ha (t)	MONTANT PLAFOND - MAX - (€)	POSEI MONTANT AIDE €/T (t)	PRODUCTION MATIERE VERTE (T)	MONTANT AIDE PRODUCTION - MAP - (€)	MONTANT AIDE ELIGIBLE à déclarer (€)	QUANTITES HUILE ESSENTIELLE (kg)	Equivalent PRODUCTION MATIERE VERTE (T)	MONTANT AIDE PRODUCTION - MAP - (€)	MONTANT PLAFOND - MAX - (€)	MONTANT AIDE ELIGIBLE à déclarer (€)
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
						0		0			0	0		0	0	0	0
TOTAL par TYPE de PRODUCTION LIVREE												0					0
TOTAL DEMANDE A L'AIDE																	0

(1) : se référer à l'onglet "TAUX ET PLAFONDS"

Pour les producteurs de géranium, qui assurent eux-mêmes la transformation en huile essentielle la production de matière verte est reconstituée en utilisant le coefficient de conversion de 0,0022 T d'HE pour 1 T de matière verte

Je déclare que les superficies déclarées dans le présent état récapitulatif ont fait l'objet d'une localisation au GPS ou sur une carte IGN au 1/25.000.

Fait à
Certifié exact, Le représentant légal de la structure collective, l'organisation de producteurs

Signature (nom, qualité et cachet du signataire)

	Montant de l'aide €/t	Montant maximum de l'aide à l'hectare €/ha
Basilic	600	1 500
Géranium rosat	350	3 000
Ylang-ylang	2 000	3 600
Ayapana	145	1 200
Vetiver	600	3 000
Citronnelle tupic	300	3 200
Citronnelle pei	110	2 000
Eucalyptus	200	4 000
Niaouli	400	3 600
Quatre épices	500	3 600

Source : POSEI 2026

ANNEXE PAPAM4 : Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes aromatiques, à parfum et médicinales – volet huiles essentielles

Producteurs individuels de GUYANE

Période de fabrication : du ... au ...
Nom du bénéficiaire :
Numéro SIRET du bénéficiaire :

Signature et cachet de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes
Certifié exact
Date
Nombre de pages du document

Consignes de rédaction :
Ajouter autant de lignes que nécessaire. La ligne TOTAL doit impérativement être renseignée.
Les avoirs en quantité sont à déduire des quantités fabriquées.

Matière première	Quantité utilisée (t)	Produits fabriqués	Quantité fabriquée (t)	Date de la fabrication	Taux d'aide de base	Total montant aide demandée
					95,00	0,00
					95,00	0,00
					95,00	0,00
					95,00	0,00
					95,00	0,00
					95,00	0,00
					95,00	0,00
	0,0000		0,0000			0,0000

ANNEXE PAPAM4 : Récapitulatif des quantités livrées et acceptées - Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes aromatiques, à parfum et médicinales – volet huiles essentielles

Structure agréée (nom, n° SIRET, adresse):

Année de campagne :

[illegible]

* Produits concernés : en cas de livraison d'huile essentielle de géranium ou de bois de rose par des producteurs transformateurs, préciser HE GERANIUM ou HE BOIS DE ROSE

En cas d'insuffisance du nombre de lignes, en ajouter autant que nécessaire.

ANNEXE PAPAM5 : Récapitulatif des quantités livrées et acceptées - Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes aromatiques, à parfum et médicinales - volet hydrolats

Structure agréée (nom, n° SIRET, adresse) :

Année de campagne :

									MONTANT			REGLEMENT	
NOM DE L'APPORTEUR	N° D' APPORTEUR OU SIRET	N° DE CONTRAT D'APPORT	PRODUITS CONCERNES	DATE DE FACTURE	N° DE FACTURE/AVOIR	QUANTITES LIVREES (KG)	TAUX DE MATIERE SECHE (%)	QUANTITE DE MATIERE SECHE (KG)	PRIX UNITAIRE MINIMAL (€/KG MS)	PRIX UNITAIRE PAYE (€/KG MS)	PRIX PAYE TOTAL (€)	DATE	MODE
TOTAL								0,00			0,00		

En cas d'insuffisance du nombre de lignes, fournir une annexe avec un tableau identique à celui-ci.

ANNEXE PAPAM6 : Récapitulatif des quantités de matière sèche transformée Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes aromatiques, à parfum et médicinales (hors hydrolats et huiles essentielles)

Transformateur agréé (nom, n° SIRET, adresse) :

Année de campagne :

Fournisseur	Catégories de produit (A, B ou C)	Produits	Quantité de matière sèche transformée obtenue à partir des produits (kg)	Produits élaborés
	TOTAL		0,00	

En cas d'insuffisance du nombre de lignes, fournir une annexe avec un tableau identique à celui-ci.

ANNEXE PAPAM7 : Récapitulatif des quantités livrées et acceptées - Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes aromatiques, à parfum et médicinales
(hors hydrolats et huiles essentielles)

Transformateur agréé (nom, n° SIRET, adresse) :

Année de campagne :

NOM DE L'APPORTEUR	N° APPORTEUR OU SIRET	N° DE CONTRAT D'APPORT	PRODUITS CONCERNES	CODE NC	DATE DE BON DE LIVRAISON	DATE DE FACTURE	N° DE FACTURE/AVOIR	QUANTITE DE MATIERE SECHE LIVREE (KG MF)	PRIX UNITAIRE PAYE A L'APPORTEUR (€/KG MF)	PRIX TOTAL PAYE A L'APPORTEUR (€)	DATE D'ACQUITTEMENT	MODE DE REGLEMENT	QUANTITE DE MATIERE SECHE TRANSFORMEE OBTENUE A PARTIR DES PRODUITS (KG)
TOTAL								0,00		0,00			0,00

En cas d'insuffisance du nombre de lignes, fournir une annexe avec un tableau identique à celui-ci.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES - ANNEXE PAPAM 8 RECAPITULATIF DE LA MOYENNE HISTORIQUE DES QUANTITES COMMERCIALISEES RETENUES

AIDE PRODUCTION DE PAPAM

CALCUL DE LA MOYENNE HISTORIQUE DES QUANTITES COMMERCIALISEES : ÉTAT RÉCAPITULATIF DES QUANTITES RETENUES

Nom de la structure :

Numéro de SIRET :

Consignes de saisie :	Quantité retenue au titre de l'année concernée = quantité retenue dans le cadre du paiement des aides à la production de PAPAM + éventuellement les quantités prises en compte en cas de recours + les quantités retenues au titre des circonstances exceptionnelles le cas échéant
	Année N = année de la demande, préciser les années dans le tableau
	Quantités années antérieures : Laisser les cellules vides si pas de quantité pour que la moyenne se calcule correctement

Producteur	PACAGE	Produit	Contractualisé O/N	Année N-3 :	Année N-2 :	Année N-1 :	
				Quantité retenue au titre de l'année concernée	Quantité retenue au titre de l'année concernée	Quantité retenue au titre de l'année concernée	Moyenne historique des quantités commercialisées retenues
Producteurs de PAPAM livrant de la matière fraîche				En T	En T	En T	En T
							#DIV/0!
							#DIV/0!
							#DIV/0!
							#DIV/0!
							#DIV/0!
							#DIV/0!
	TOTAL			0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Producteurs de GERANIUM assurant la transformation en huile essentielle				En kg	En kg	En kg	En Kg
		HE Geranium					#DIV/0!
		HE Geranium					#DIV/0!
		HE Geranium					#DIV/0!
		HE Geranium					#DIV/0!
		HE Geranium					#DIV/0!
		HE Geranium					#DIV/0!
	TOTAL			0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

Fait à

Signature (nom, qualité et cachet du signataire)

Certifié exact,

Le

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES - ANNEXE PAPAM 9

AIDE A LA PRODUCTION DE PAPAM

ÉTAT RÉCAPITULATIF - plafonnement de l'aide à l'hectare

Nom de la structure :

Numéro de SIRET :

Consignes de saisie :

(1) Montant de l'aide avant plafonnement = (e) dans l'onglet PRODUCTION - vérifier la concordance sur les totaux dans les deux onglets

(2) La superficie retenue correspond à la surface déclarée en production dans le contrat de commercialisation plafonnée à la surface télédéclarée via Télépac

(3) Se référer à l'onglet TAUX et MONTANT MAX

Producteur	PACAGE	Produit	Montant de l'aide avant plafonnement (1)	Superficie en production Contrats (ha)	Superficie totale Télépac (ha)	Superficie retenue (ha) (2)	POSEI Montant maximum de l'aide (€/ha) (3)	Montant plafonné à l'hectare €	Montant ELIGIBLE A DECLARER €
						0,00		0,00	0,00
						0,00		0,00	0,00
						0,00		0,00	0,00
						0,00		0,00	0,00
						0,00		0,00	0,00
						0,00		0,00	0,00
						0,00		0,00	0,00
						0,00		0,00	0,00
						0,00		0,00	0,00
TOTAL			0,00					0,00	0,00
Total demande d'aide :									0,00

Fait à

Certifié exact, Le représentant légal de la structure collective, l'organisation de producteurs

Signature (nom, qualité et cachet du signataire)

Nom de la structure :
Numéro de SIRET :

Consignes de saisie :

(a) Moyenne historique des quantités retenues = calculée en annexe PAPAM 8

(b) Quantité commercialisée retenue au titre de l'année de la demande = quantité retenue ou demandée dans le cadre du paiement des aides à la production de PAPAM

(d) se référer à l'onglet TAUX et MONTANT MAX

Fait à _____ Le _____

Certifié exact, Le représentant légal de la structure collective, l'organisation de producteurs _____

Signature (nom, qualité et cachet du signataire) _____

Production	Montant de l'aide	Montant maximum de l'aide à l'hectare
Basilic	600 €/t	1 500 € / ha
Géranium rosat	350 €/t	3 000 € / ha
Ylang-ylang	2 000 €/t	3 600 € / ha
Ayapana	145 €/t	1 200 € / ha
Vetiver	600 €/t	3 000 € / ha
Citronnelle tucpie	300 €/t	3 200 € / ha
Citronnelle pei	110 €/t	2 000 € / ha
Eucalyptus	200 €/t	4 000 € / ha
Niaouli	400 €/t	3 600 € / ha
Quatre épices	500 €/t	3 600 € / ha
Producteurs qui assurent eux-mêmes la transformation en huile essentielle		
Géranium rosat	157,5 €/kg HE	3 000 € / ha